

TRANSACTION - LOCATION - GESTION LOCATIVE - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ - RÉSEAU DE MANDATAIRES

Tarifs au 01/02/2020

### Honoraires de transaction

**Honoraires TTC de transaction de locaux d'habitation, bureaux, murs commerciaux et industriels, parkings et garages (honoraires à la charge du vendeur) : 2500 euros + 4% du prix net vendeur**

Honoraires TTC de transaction de fonds de commerces (honoraires à la charge du vendeur) : 5000 euros + 4% du prix de cession

### Honoraires de location

Location d'appartements et maisons (visite, constitution du dossier, rédaction du bail), à la charge du locataire :

Zones très tendues (cf article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation)	<b>12€/m<sup>2</sup></b>
Zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret du 10 mai 2013 susvisé, à l'exclusion des communes des zones très tendues)	<b>10€/m<sup>2</sup></b>
Autres zones (reste du territoire)	<b>8€/m<sup>2</sup></b>

Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

Le total des honoraires à la charge du locataire est plafonné à 1 mois de loyer hors charges.

Dans le cadre des biens mis en location par délégation de mandat de nos partenaires, les honoraires applicables sont ceux prévus au mandat de location ou de gestion de nos partenaires (Le Mandant).

Location d'appartements et maisons (visite, constitution du dossier, bail), à la charge du bailleur : (honoraires 1)

Zones très tendues (cf article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation)	<b>12€/m<sup>2</sup></b>
Zones tendues (communes dont la liste est annexée au décret du 10 mai 2013 susvisé, à l'exclusion des communes des zones très tendues)	<b>10€/m<sup>2</sup></b>
Autres zones (reste du territoire)	<b>8€/m<sup>2</sup></b>

Etat des lieux (honoraires 2) : 3€/m<sup>2</sup>

Honoraires d'entremise = 1 mois de loyer hors charges – (honoraires 1) – (honoraires 2)

Le total des honoraires à la charge du bailleur est plafonné à 1 mois de loyer hors charges.

Honoraires de rédaction de bail et avenants : 120 euros TTC

Honoraires de location de locaux à usages professionnel, commercial ou locaux d'activité (HT), à la charge du preneur ou partagé avec le bailleur selon le mandat de location :

- Loyer pur : 3 mois de loyer HT hors charges à la charge du locataire
- Loyer avec indemnité de pas de porte ou cession de droit au bail : 7% HT de l'indemnité de pas de porte ou du droit au bail + 3 mois de loyer HT hors charges

Honoraires TTC de location de parking, garage ou cave : 2 mois de loyer hors charge à la charge du locataire + 2 mois de loyer hors charge à la charge du bailleur

